

## Amiante sous-section 4 - Opérateur de chantier / RECYCLAGE

### Objectifs pédagogiques :

- Etre capable d'appliquer les principes de prévention, de ventilation et de filtration des poussières à la source.- Etre capable de reconnaître les opérations spécifiques à l'activité exercée pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante.- Etre en mesure de mettre en œuvre les modes opératoires pour les opérations sur des matériaux contenant de l'amiante.

### Personnes concernées et prérequis :

Personnes concernées : Opérateurs intervenant sur matériaux et équipements contenant de l'amiante. Les dispositions de la présente sous-section s'appliquent aux activités et interventions sur des matériaux ou appareils susceptibles de libérer des fibres d'amiante.

Prérequis des participants :

- Aptitude médicale

- Être âgé d'au moins 18 ans,

- Savoir lire et écrire.

- Fournir une attestation du médecin du travail attestant l'aptitude médicale au poste de travail du travailleur prenant en compte les spécificités relatives au port des équipements de protection respiratoire.

(Les prérequis seront vérifiés à chaque début de session par le formateur. En cas de non-conformité, le formateur aura la possibilité de refuser le stagiaire).

### Intervenant :

Formateur spécialisé et expérimenté dans l'amiante.

### Informations pratiques :

- Nombre de participant maximal : Groupe de 8 stagiaires maximum.
- Durée : 7 heures, soit 1 jour(s).
- Nature de l'action : intra-entreprise ou inter-entreprise.
- Dates : Formation en présentiel, selon dates définies dans l'offre de prix et convention de formation.

### Pédagogie :

- Méthodes pédagogiques : Exposés étayés par des diaporamas, des films, des exercices, des études de cas. Questions réponses. Mise en situation sur une plate-forme pédagogique (fixe ou mobile)
  - Matériel pédagogique : Salle de formation avec vidéoprojecteur & PC (théorie).

⇒ *Suivi et sanction : feuille de présence, attestation de présence à une action de formation, bilan de formation, remise d'un livret mémo de formation aux stagiaires.*

*Appréciation atteinte des objectifs/acquisition des compétences : test théoriques et pratiques, bilan de formation.*

*Mesure de la qualité globale de la formation par le stagiaire : enquête de satisfaction à chaud.*

## CONTENU DE LA FORMATION

Contenu de la formation :

- Retour d'expériences
  - L'amiante : Caractéristiques et propriétés de l'amiante et ses effets sur la santé
  - Retour des expériences des stagiaires
  - Les exigences de la réglementation Interdiction de l'amiante
  - Prévention du risque amiante
  - Dispositions relatives à la surveillance médicale, à la fiche d'exposition et à l'attestation d'exposition
  - Droits individuels et collectifs.
  - Méthodes de réduction d'émission de fibres d'amiante.
  - Appliquer les procédures et méthodes d'intervention
  - Alerter l'encadrement de la présence éventuelle d'amiante
  - Procédures de contrôle
  - Les méthodes de travail et procédures opératoires recommandées et adaptées à la protection des travailleurs et de l'environnement
  - Conduite à tenir dans les situations d'urgence ou toutes situations anormales
  - Durées maximales d'intervention en zone confinée
  - Procédures de décontamination du personnel et des équipements
  - Procédures d'entrée et de sortie de zone
  - Consignes d'hygiène dans les bases de vie
  - Procédures de conditionnement, d'étiquetage, de stockage, d'évacuation et d'élimination des déchets.
  - Les équipements de protection
  - Rôle des équipements de protection collective
  - Limites d'efficacité et durées de port en continu
  - Utilisation selon les consignes établies
  - Détection de dysfonctionnements.
- Les points suivants font notamment l'objet de mises en situation sur plate-forme pédagogique :
- Les limites d'efficacité des EPI, y compris les facteurs de protection assignés, et les durées de port en continu recommandées
  - Les opérations spécifiques de l'activité exercée pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante et les niveaux d'exposition et d'empoussièrement induits
  - Les principes généraux de ventilation et de captage des poussières à la source et/ou être capable de faire appliquer et/ou d'appliquer les principes de ventilation et de captage des poussières à la source
  - Appliquer les procédures recommandées pour les interventions sur des matériaux contenant de l'amiante.

RECYCLAGE PRECONISE TOUS LES 3 ANS.